

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 27 Août 2024 à 19 h**

Etaient présents : CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DELAUZUN Corinne, FAIVRE Catherine, GODET Cécile, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe, ZAMORA Julie.

Absents excusés : DUCROS Adeline (donne pouvoir à MOLLARD David), GARCIA Malorie, VEZON Gérald,

Secrétaire de séance : FAIVRE Catherine

1°) Décision modificative budgétaire

Suite au dégât des eaux à l'école, l'assurance a versé la somme de 22 829,36 € ; il faut donc prévoir ce montant au budget fonctionnement de la commune.

Art.	Dépenses	Art.	Recettes
615221 Bâtiments publics	22 829,36	75888 Autres recettes	22 829,36

Délibération votée à l'unanimité.

2°) Décision modificative SOFAXIS 2021

Un titre a été établi à tort en 2021, il faut donc l'annuler.

Art	Dépenses	Art.	Recettes
60632 Fournitures de petit équipement	- 519,52		0
673 Titres annulés	519,52		0

Délibération votée à l'unanimité.

3°) Création d'un emploi permanent de 24 h

Un poste avait été créé pour un accroissement d'activité. M. le Maire propose la création, à compter du 01/11/2024 d'un emploi permanent d'Agent technique polyvalent dans le grade d'Agent technique, catégorie C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 24 h. Mme CROUZET Laurine déjà affectée à cet emploi sera chargée des fonctions suivantes : entretien des bâtiments communaux, cantine, garderie extra-scolaire et assistance aux enseignantes.

Délibération votée à l'unanimité

4°) Achat parcelle au Syndicat des eaux de Barjac (château d'eau)

M. le Maire propose l'achat des parcelles A 2919 et A 2499, lieu-dit Le Castel, appartenant au Syndicat dans le but de réaliser un retournement ainsi qu'un point de vue remarquable. (6 a 13 ca au prix de 100 Euros).

Délibération votée à l'unanimité.

5°) Questions diverses

Tribunal administratif

- Affaire Famille ROCHETTE

° La requête visant à présenter la demande de modification du PLU au Conseil Municipal est irrecevable (décision du Tribunal du 04/07/2024)

- Affaire JOUBERT Anne-Laure
- ° Le 15 Juillet 2024 : une requête a été déposée pour trouble anormal de voisinage causé par une autorité publique : gestion et fonctionnement des cloches de l'église du village, (une réponse sera apportée au tribunal dans les 2 mois),
- ° Le 05 Août 2024 : le tribunal nous informe qu'une médiation peut être envisagée ; aucune des parties ne souhaite changer sa position, la médiation n'est donc pas possible, (un courrier sera envoyé au tribunal en ce sens sous un mois),
- ° Le 21 Août 2024 : pièces complémentaires envoyées par Mme JOUBERT Anne-Laure au tribunal, relevés des mesures sonores (une réponse sera apportée en même temps que la première requête).

Travaux :

- Goudronnage à la Lauze, rue du quai de la Claysse (côté nord),
- Travaux de peinture à l'école suite au dégât des eaux,
- Fin d'enfouissement réseaux France Télécom chemin des Agusas pour suppression de 45 poteaux route départementale 901 en 2025 peut être...
- Problème de fuite d'égout rue du quai de la Claysse ; la réparation a été faite par l'entreprise PELLET,
- Sécurisation de la maison CHATEAUNEUF, achat de grilles, panneaux et nouvel arrêté,
- Elagage aux alentours du poste de relevage afin d'effectuer un hydro curage et changer une pompe de relevage.

Courriers reçus :

- M. MOOG : Demande une action pour que les véhicules qui fréquentent la route départementale respectent la limitation de vitesse à 50 kms/h, (maison située entre le chemin de la rivière et la route départementale en direction du local technique),
- Préfecture de l'Ardèche : Subvention à hauteur de 25 % de la dépense pour le remplacement du dégrilleur de la station d'épuration, (nous attendons toujours la réponse du département pour le même projet),
- ENG BARTHELEMY, St André de Cruzières : informations relatives à une culture de chanvre type CBD,
- Département : appel à projets pour la sécurité par rapport aux amendes de police repoussé au 14 octobre ; dossier complet pour le programme de voirie 2024.

Infos :

- Depuis le 15 Août, la mairie a un local de stockage à louer de 43 m² dans l'ancienne école (250 € par mois),
- L'entreprise CHAUSSABEL offre un goûter le jour de la rentrée aux élèves et au personnel en raison des désagréments causés par la fuite d'eau à l'école,
- L'institutrice de l'école, Linda ADRIEN, reprend le travail à temps partiel thérapeutique pour 3 mois, avant de reprendre à temps complet,
- Il est envisagé d'installer un abri vélos sur le parking de la boulangerie/salon de coiffure, pour les clients des commerces ainsi que pour les enfants de l'école. Une subvention de 40 % pourra être attribuée par le programme « Alvéole » et 40 % de la part de la Communauté de Communes de Cèze-Cévennes,
- Suite à une baisse des effectifs en petite section, le conseil municipal est favorable à l'accueil des enfants à partir de 2 ans ½ et demande leur scolarisation,
- Les 2 sites de compostage sont en place à l'école et au stade, mais sont peu utilisés pour l'instant,
- L'exposition artisanale a lieu les 7 et 8 Septembre à la salle polyculturelle ; le 8 Septembre la boule de la Claysse organise un championnat des clubs. La gestion du stationnement devra être assurée par les organisateurs dans le respect de chaque activité.

Fin de séance à 20 h 50

Signature